

Déclaration SNES – FSU

Le SNES s'oppose à toute suppression de postes de CPE dans l'académie et dénonce une politique dont le seul objectif est de réduire le budget de l'éducation, au mépris des besoins avérés en personnels qualifiés dans les établissements scolaires.

Pour ce qui concerne les CPE, le ministère a lui-même estimé les besoins de recrutement à 504 CPE par an de 2006 à 2013.

Pourtant, en totale contradiction avec ces chiffres, le nombre de postes mis au concours a diminué de manière drastique. Dans l'académie, il n'y a pas eu de création effective de postes de CPE depuis de trop nombreuses années et les ouvertures d'établissement se font à moyens constants.

Les créations prévues pour l'académie répondent à des besoins en postes qu'il était impératif de prendre en compte et nous sommes satisfaits que cela soit enfin fait. Que ces créations aient pour conséquence la suppression de postes dans d'autres établissements est inacceptable.

Le seul argument mis en avant pour la suppression est le ratio élèves / personnels d'encadrement, dans une confusion organisée des métiers, missions et rôles. Or les fonctions ne sont pas interchangeables : les CPE ont des missions spécifiques de suivi individuel et collectif des élèves dans le cadre de la vie scolaire, sur les temps d'externat et d'internat.

Supprimer des postes dans les établissements alors qu'aucune modification de la structure ne le justifie (nombre d'élèves, fermetures de sections,...) revient à nier la légitimité et l'importance du rôle des CPE dans l'accueil, la prise en charge, le suivi et l'aide à la réussite scolaire des élèves.

Tous les élèves, quelle que soit la taille de leur établissement, ont droit à bénéficier de l'activité professionnelle spécifique d'un CPE. Il ne viendrait à l'idée de personne de réduire, voire de supprimer, l'enseignement de mathématiques ou de français selon la taille de l'établissement. Il doit en être de même pour la fonction de CPE. Dans un état républicain le droit à l'éducation doit être le même partout et pour tous les élèves.

Le métier de CPE ne consiste pas à faire acte de présence et à réagir le cas échéant aux événements.

L'action au quotidien des CPE au sein des équipes pédagogiques et éducatives sont déterminantes dans la prise en charge des élèves, le repérage et l'évaluation précoce des difficultés scolaires et personnelles, la lutte contre l'absentéisme et le décrochage, l'éducation aux règles de vie collective, le lien entre l'école et les familles essentiel pour la réussite de tous.

A l'heure où le Ministère met l'accent sur l'accompagnement et le suivi des élèves, laisser des collèges sans poste de CPE constitue une aberration.

Les suppressions de postes prévues vont inéluctablement avoir des conséquences négatives pour les élèves à court et à long terme.

Le coût de ces mesures ne risque-t-il pas, in fine, d'être très élevé ?

Les politiques visant à réduire les coûts en matière d'éducation, de prévention et de suivi individualisé sont systématiquement vouées à l'échec et ont en général pour seule conséquence une augmentation des budgets alloués à la sanction et à la répression.

Notre métier est reconnu comme essentiel au sein des établissements : supprimer des postes de CPE dans une seule logique budgétaire atteste d'un renoncement aux valeurs fondamentales du service public d'éducation.

Enfin, nous vous rappelons que l'Administration rectorale est redevable d'un poste de CPE à notre catégorie. L'an dernier, un poste de CPE avait été supprimé pour d'assurer une création au collège Issanchou à Montauban. Or cette création n'a pas été réalisée mais la suppression, elle, a été effective. Au final il y a eu une suppression de plus que de création.

Nous demandons instamment que, au moins, l'équilibre soit rétabli.